



---

# RAPPORT D'INVESTIGATION DU CORONER

---

CAS # 1

IDENTITE			
SUITE A UN AVIS DE 92 09 30		Circ. obscures	
NOM DE LA MORTUE <b>Claire</b>		NOM DE LA MORTUE <b>BÉLANGER</b>	
N° de naissance		N° de naissance	
1934 07 20		1934 07 20	
N° d'assurance maladie		N° d'assurance sociale	
M <input checked="" type="checkbox"/> XF <input checked="" type="checkbox"/> BELC 3457 2010			
Adresse du domicile au décès 4640 rue Cartier		Nom de la municipalité Mont Rolland	
Comté		Province Québec	Pays Canada
Code postal			
Prénom de la mère Juliette		Nom de la mère à la naissance Gervais	
Nom de la mère à la naissance		Prénom du père	
		Nom du père	
LIEU DU DÉCÈS			
N° circonscription 1560 rue Sherbrooke est		NOM DU LIEU: Centre Hospitalier Notre-Dame	
Nom de la rue		Num de la municipalité Montréal	
Comté		Code d'établissement (00 00 @ 23 59)	
DATE DU DÉCÈS 91 01 27		HEURE DU DÉCÈS	

CAUSES PROBABLES DU DÉCÈS:

- Cancer du sigmoïde métastatique.

COPIE CONFORME  
*Gene Paquin*  
Coroner en chef

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES:

En juin 86, à cause de douleurs abdominales, madame Bélanger subit au Centre Hospitalier Notre-Dame de Montréal une colonoscopie pour exéreser d'un polype dont le rapport cytologique mentionne qu'il s'agit d'un adénome papillaire bénin. Lors de la colonoscopie, on note aussi un autre polype, celui-là minuscule, de 2 à 3 mm, d'aspect strictement bénin qui est laissé en place. Ce petit polype, devait être recontrôlé 12 à 18 mois plus tard.

Malgré l'exérèse du premier polype, madame Bélanger a toujours des douleurs abdominales. Elle a aussi des douleurs dorsales exacerbées la nuit.

Pour ces problèmes, sur le conseil de ses enfants, madame Bélanger commence à fréquenter madame Forgues de façon régulière en janvier 89. Cette dernière est alors connue comme "médiu-guérisseur". Elle fréquente madame Forgues au rythme d'environ une visite par semaine. Certaines semaines madame Claire Bélanger reçoit aussi des traitements "à distance"!

Les visites chez madame Forgues s'échelonnent régulièrement de janvier à novembre 1989. Durant cette période, madame Bélanger devait retourner au Centre Hospitalier Notre-Dame afin de procéder à l'examen et l'exérèse si nécessaire du deuxième polype.

IDENTIFICATION DU CORONER			
Prénom du coroner <b>CLAUDE</b>		Nom du coroner <b>PAQUIN</b>	
Numero du coroner <b>72218</b>			
Mention de mineurs <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en loi de quoi	
J'AI SIGNÉ À: Montréal		ce 93 07 13	

A-80037

Selon madame Mireille Falardeau, fille de la victime, madame Forgues aurait alors dissuadé madame Bélanger d'aller à l'Hôpital lui mentionnant qu'elle est en bonne voie de guérison de ses douleurs abdominales. Pour Monique Forgues, ces douleurs abdominales sont secondaires à un blocage des émotions. Il faut continuer les thérapies chez madame Forgues et la guérison se fera progressivement.

A la fin du printemps 89, madame Bélanger note une augmentation du volume de son abdomen. Pour Monique Forgues, ce volume abdominal est un amas d'émotions négatives sur le point de quitter son corps.

Durant cette période, les enfants de madame Bélanger tentent de persuader cette dernière d'aller passer un bilan médical. Par crainte de représailles de madame Forgues, madame Bélanger refuse. La soeur de la victime, madame Madeleine Bélanger, avait aussi remarqué le gonflement abdominal. Lorsqu'elle mentionne ce fait à Claire, cette dernière rétorque que la médecine traditionnelle ne sait rien, qu'il s'agit d'émotions négatives qui seront libérées sous peu.

Madame Claire Bélanger refuse à sa soeur Madeleine de parler de son état physique à leur frère médecin, qui se serait objecté à cette "thérapie". Madeleine Bélanger mentionne que lorsque l'on doutait des "traitements" de Monique Forgues, Claire ne se raisonnait plus et se renfermait sur elle-même.

En septembre 89, madame Bélanger présente du sang dans ses selles. Selon madame Forgues, ceci est normal et fait toujours partie du traitement! Devant cet état de chose, les enfants insistent encore plus pour qu'elle voit un médecin mais elle refuse toujours disant qu'elle fait confiance à Monique. Ce n'est qu'en novembre 89 après discussion avec une amie infirmière que madame Bélanger décide de consulter à l'Hôpital Notre-Dame.

La veille de sa visite à l'Hôpital, elle appelle Monique lui faisant part de son intention d'être vue en médecine. Elle se fait alors carrément engueulée comme quoi elle trahit la confiance de Monique et que cette décision est une grave erreur.

Madame Claire Belanger est admise au Centre Hospitalier Notre-Dame de Montréal le 26 novembre 1989 avec le tableau suivant: Augmentation de poids, douleurs à l'hypocondre droit irradiant dans le dos, brûlure nocturne au niveau du dos, augmentation du volume abdominal. L'investigation démontre un cancer du sigmoïde et des ovaires.

A-80037

Elle subit le 6 décembre 1989 une hémicolectomie gauche et hystérectomie abdominale totale avec salpingo ovariectomie bilatérale - biopsies ganglionnaires péri-aortique et pelvienne multiples - épiploectomie. La sigmoïdectomie permet l'exérèse d'un adénocarcinome mucineux (cancer du sigmoïde), bien différencié, grade II/IV qui envahit toute l'épaisseur de la paroi du sigmoïde jusque dans la graisse péri-colique (stade C de Dukes), ceci naissant sur un adénome villositaire. On démontre aussi une métastase sur un des cinq ganglions lymphatiques péri-coliques prélevés. L'hystérectomie abdominale totale et la salpingo-ovariectomie bilatérale mettent en évidence une tumeur ovarienne mesurant 28 X 17 X 7 cm et pesant 2 kilogrammes! L'examen de l'immense tumeur ovarienne permet d'y déceler un adénocarcinome mucineux, en tout point identique à la lésion du sigmoïde. Il s'agit de métastases ovariennes bilatérales.

Une atteinte métastatique de l'épiploon est également notée. Durant la chirurgie, on drainait une quantité considérable d'ascite (liquide).

Les suites post-opératoires de la chirurgie s'avèrent sans particularité, la patiente reçoit son congé le 21 décembre 1989.

Elle est revue à la clinique d'oncologie pour traitements de chimiothérapie à base de 5FU + Levamisole. Les traitements ont lieu durant six mois jusqu'à la mi-juin 90 avec contrôle des CEA et CA-125. Une visite de contrôle en juillet 90 démontre une augmentation sanguine des CEA. Une échographie pelvienne démontre une lésion irrégulière au-dessus du dôme vaginal. Une échographie abdominale démontre l'apparition d'au moins deux métastases hépatiques.

Le 21 août 90, madame Bélanger subit une ponction à l'aiguille et aspiration de la masse pelvienne où on retirait 180 cc de liquide hémorragique dont l'analyse démontre la présence de cellules néoplasiques suggestives d'adénocarcinome (cancer). Un traitement de radiothérapie palliative est débuté sous forme d'une dose de 4000 cGy donnée en 16 fractions.

Durant cette période, la patiente présente une hydronéphrose due à l'obstruction par la masse pelvienne.

A-80037

Le 4 septembre 1990, on effectue une autre ponction de la lésion kystique néoplasique qui draine 200 cc. Pour la douleur la patiente reçoit alors Morphine - Dilaudid. En octobre, elle est réadmise pour ponction d'ascite importante de 5 à 6 litres. Le 2 octobre, elle reçoit un traitement de Cyclophosphamide et Cis-Platinum, lequel traitement est renouvelé en date du 31 octobre 90 (chimiothérapie ovarienne). En date du 3 novembre et du 8 novembre, la patiente doit encore subir des ponctions d'ascite.

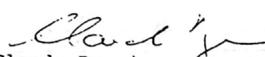
Le 17 novembre madame Claire Bélanger est admise pour un tableau compatible avec une sub-occlusion intestinale. Le tableau de sub-occlusion se corrige après l'installation d'un tube de Lévine.

Elle était réadmise le 25 novembre 1990 avec un tableau d'occlusion intestinale pour laquelle elle devait subir une laparotomie le 26 novembre. Durant la laparo, on retirait entre 6000 à 7000 cc d'ascite. On trouvait un "frozen pelvis" absolument complet. Afin de prévenir une autre occlusion, une jéjuno-transversostomie était faite. Vu la néoplasie sous-jacente, l'état général de la patiente continua à se détériorer progressivement dans les semaines suivantes.

A la mi-décembre 90, elle développait une phlébite profonde à la jambe gauche pour lequel un traitement à la calciparine était débuté. L'état général de madame Bélanger se dégradait. Il a été convenu qu'elle passerait les Fêtes avec sa famille.

Le 4 janvier 91, elle était admise à l'Unité des soins palliatifs de l'Hôpital Notre-Dame en phase terminale. Elle devait y décéder le 27 janvier.

CONCLUSION: Mort naturelle.

  
Claude Paquin, m.d.  
Coroner investigateur  
Montréal le 13 juillet 1993

*Cas # 2*

IDENTITE			
SUITE A UN AVIS DU 93 01 13		AR. Circ. obscures	NUMERO DE L'AVIS A-80573
Nom de la personne <b>Solange</b>		Nom de la personne <b>THOUIN</b>	
Date de naissance 1928 08		Date de naissance	
Sexe M <input type="checkbox"/> F <input checked="" type="checkbox"/>		N. d'assurance maladie 248 490 955	N. d'assurance sociale Nom du conjoint
Adresse du domicile du défunt 4151, 41e Rue		Nom de la municipalité Montréal	
Comté		Province Québec	Pays Canada
Comte postal		Comte postal	
Prénom de la mère Eugénie		Nom de la mère à la naissance Thouin	Prénom du père Nom du père
LIEU DU DÉCÈS N. civique Nom de la rue 4151, 41e rue		NOM DU LIEU: Domicile Nom de la municipalité Montréal	
Comté		Code d'établis. (00 00 @ 23 58)	
DATE DU DÉCÈS 89 07 24		HEURE DU DÉCÈS 16 : 22	

**CAUSES PROBABLES DU DÉCÈS:**

- Insuffisance respiratoire.
- Secondaire à tuberculose réactivée ou néoplasie pulmonaire.
- Maladie pulmonaire obstructive chronique.

**CIRCONSTANCES DU DÉCÈS:**

En décembre 88, madame Solange Thouin accuse une dyspnée et une fatigue accrue. Elle est alors âgée de 60 ans et était connue depuis plusieurs années souffrant d'une maladie pulmonaire obstructive chronique. Médication: Ventolin sous forme de broncho-dilatateur. Cette dernière fumait environ deux paquets de cigarettes par jour. Madame Thouin avait été traité dans les années 50 pour une tuberculose pulmonaire.

Elle consulte alors son médecin de famille, le Dr Normand Monette. Ce dernier demande un bilan de base incluant une radiographie pulmonaire. Celle-ci avait lieu le 14 décembre et une tomographie était faite le 23 décembre. Suite à la radiographie et à la tomographie, les impressions du radiologiste étaient les suivantes:

- Séquelles cicatricielles au niveau des deux sommets avec comblement de l'angle costo-diaphragmatique droit surajouté sur des signes de maladie pulmonaire obstructive chronique. Apparition d'une image radiotransparente au niveau du sommet gauche.

IDENTIFICATION DU CORONER		
Prénom du coroner <b>CLAUDE</b>	Nom du coroner <b>PAQUIN</b>	Numéro du coroner <b>72218</b>
Mention de mineurs <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Je soussigné, coroner, reconnais que la date indiquée, et les lieux, causes, circonstances décrits ci-haut ont été établis au meilleur de ma connaissance et ce, suite à mon investigation, en loi de quoi	
J'AI SIGNÉ À: Montréal	ce 93 06 17	<i>Claude Paquin</i>



A-80573

Devant ce bilan radiologique, la patiente est référée au Dr Gougoux pneumologue. Madame Thouin voit le Dr Gougoux le 11 janvier 1989 et ce dernier conclue à une réactivation de sa tuberculose ou encore une néoplasie pulmonaire (cancer), ceci greffé sur une maladie pulmonaire obstructive chronique.

Le Dr Gougoux demande le bilan suivant: Cytologie des crachats - Recherches de BK - Cultures des expectorations - PPD 5-TU - Bronchoscopie.

Devant cette investigation demandée, madame Thouin refuse et sur les conseils de ses fils Robert et Michel et de sa bru Nicole Bélisle, elle décide d'aller voir madame Monique Forgues connue comme "médium guérisseur". Madame Thouin commence à fréquenter madame Forgues à partir de janvier 89 et ce jusqu'à son décès. Elle cesse toute consultation ou investigation médicale. Elle voit Madame Forgues une fois par une ou deux semaines. De plus cette dernière lui prodigue des "traitements à distance".

Au printemps 89, selon ses enfants, madame Solange Thouin, cesse de prendre des bronchodilatateurs sur le conseil de madame Forgues. Son état de santé va en se détériorant. Elle présente de plus en plus de fatigue et de dyspnée (essoufflement). Elle note aussi un oedème au niveau des membres inférieurs. Aux dires de madame Forgues, la patiente doit passer par ces états avant de s'améliorer.

Dans les semaines précédant son décès, madame Thouin trop faible, doit se faire conduire chez madame Forgues et les "traitements à distance" sont augmentés.

En date du 24 juillet 89, madame Solange Thouin est à la maison avec son fils Robert. Après l'avoir couchée, ce dernier la trouve inanimée dans son lit. On avise 911. A leur arrivée sur les lieux, l'équipe d'Urgences Santé, malgré les manoeuvres de réanimation, ne pouvait que constater le décès. Le médecin d'Urgences Santé remplit le certificat de décès. Le corps est remis à la famille sans autopsie.



A-80573

CONCLUSION:

Mort naturelle.

*Claude Paquin*

Claude Paquin, m.d.

Coroner investigateur

Montréal le 17 juin 1993

Case # 3

45711

RÉVISION DU DOSSIER A-65923 - JUIN 90

La lecture d'un dossier du coroner Paul-Eugène Roy datant de 90, fait état d'une dame Marie-Thérèse Paré, âgée de 38 ans au moment de son décès, survenu le 29 juin 1990. Cette patiente était diabétique (insulino-dépendante), asthmatique et hypothyroïdienne. Elle prenait la médication suivante: Insuline - Cortisone p.o. - Ventolin en inhalateur - Synthroid. La victime voyait Monique Forgues depuis environ un an précédant son décès, pour ses problèmes physiques.

La soeur de son ami, sa confidente, déclare que la victime lui mentionne dans les semaines précédant son décès, qu'elle cesse sa médication sur les conseils de Monique Forgues. Un journal personnel de la victime fait état, en date du 19 juin 1990, qu'après avoir parlé avec Monique au téléphone, elle cesse sa cortisone. Elle mentionne aussi dans son journal, en date du 22, qu'elle est plus essoufflée mais qu'elle diminue de même son Ventolin. Elle était trouvée décédée dans son lit le 29 juin 1990. L'autopsie n'a pas démontré de lésion organique pour expliquer le décès. Aucune drogue usuelle ou d'abus n'a été démontrée dans le sang de la victime.

Cette autopsie "blanche" est compatible avec 3 causes de décès, toutes secondaires à une cessation de médication:

- 1- Une insuffisance respiratoire suite à un bronchospasme. Le bronchospasme après la mort se relâche et à l'autopsie rien n'est visible. La cessation de cortisone et la diminution de Ventolin étant responsable du bronchospasme.
- 2- Une insuffisance surrénalienne aiguë suite à la cessation abrupte de cortisone: cela ne démontre rien de pertinent à l'autopsie et peut expliquer un décès par un état de choc. Tout médecin peut vous dire qu'on ne cesse jamais, d'un seul coup la cortisone; justement pour prévenir un choc surrénalien. On doit diminuer les doses progressivement sur quelques semaines.
- 3- Le décès est aussi compatible avec un coma hyperglycémique; d'autant plus que le dosage d'acétone sanguin est élevé. La patiente avait-elle décidé de diminuer ou de cesser son insuline?

Retenons que nous avons ici une patiente, malade depuis l'âge de 25 ans, qui écrit un document comme quoi elle cesse sa cortisone et diminue son Ventolin en accord avec Monique Forgues, et qui est trouvée décédée dans les jours qui suivent!



A-80037  
A-80573

Révision du dossier A-65923

*conclusions  
du coroner*

COMMENTAIRES SUR LES MÉDIUMS-GUÉRISSEURS

Dossier A-80037 - Dossier A-80573 - Révision du dossier A-65923

Il s'agit d'investigations de décès, suite à des "traitements" donnés par ce qui est convenu d'appeler maintenant les "médecins du ciel" ou "médioms-guérisseurs".

FORMATION DE MONIQUE FORGUES:

Madame Monique Forgues possède un diplôme en pédagogie, Brevet A de l'École Normale Cardinal-Léger. Elle a enseigné durant 14 ans à la Commission Scolaire des Écores et à la Commission Scolaire des Mille Îles. Elle aurait suivi des cours de psycho-thérapie au "Center for feeling therapy" à Los Angeles; selon madame Forgues, cette école n'existe plus aujourd'hui. Elle n'a pas d'autres études dans des écoles traditionnelles qui enseignent la biologie - psychologie - relations humaines.

PRINCIPE DE TRAITEMENT DES MÉDIUMS-GUÉRISSEURS:

Selon madame Forgues, toutes les pathologies connues d'ordre physique ou psychologique, sont secondaires à des blocages émotifs qui empêchent de recevoir l'énergie divine, laquelle est source de toute guérison. Si on libère les énergies négatives, on reçoit l'énergie divine et les pathologies sous-jacentes disparaissent (que ce soit des maladies d'ordre cardiaque - néoplasie - sida - obésité etc., etc.).

Toujours selon madame Forgues, le travail de guérison se fait au niveau spirituel, lequel est au-dessus des données d'ordre purement physique ou psychologique. On n'est donc pas obligé d'avoir des connaissances scientifiques pour pouvoir guérir puisqu'on travaille à un niveau supérieur.

Selon madame Forgues, elle-même et son conjoint monsieur Blanchi ont découvert par hasard qu'ils avaient un don. Ils pouvaient communiquer spirituellement avec des entités célestes, lesquelles sont les esprits de personnes ayant déjà vécu. Ces entités seraient en contact avec Dieu et peuvent mobiliser l'énergie divine. Aux dires de madame Forgues, les médiums auraient le don d'amener l'énergie divine par le biais de ces entités et cette énergie est transmise par eux au patient.



A-80037

A-80573

Révision du dossier A-65923

MODUS OPERANDI DES MÉDIUMS-GUÉRISSEURS:

Madame Forgues m'explique que, de façon pratique, les "traitements" se passent de la façon suivante:

On se rend chez elle. Durant environ 15 minutes, le client mentionne ses problèmes (physique - psychologique ou social). Par la suite, le client s'étend sur un divan, le médium tend les mains sur la tête du client pendant quelques minutes durant lesquelles le contact entre les entités et le client se ferait. Par la suite, le client est laissé seul environ 20 minutes (les entités feraient alors leur travail). Le médium-guérisseur revient pour donner ses derniers conseils et se faire rémunérer. Il existe aussi des traitements à distance où le client n'a qu'à penser à son médium-guérisseur pour que les entités libèrent les émotions négatives et injectent l'énergie divine. Les visites chez le médium-guérisseur se font environ une fois par une ou deux semaines. Le coût des traitements varie entre \$5.00 et \$50.00 l'heure, le prix étant fixé par les entités qui le mentionnent au médium! Madame Forgues et M. Blanche voient environ cinquante patients par semaine à leur domicile.

MÉDIUMS VERSUS MÉDECINE:

Selon madame Forgues, on ne s'informe pas si le client a un dossier médical et on ne conseille jamais d'aller voir un médecin. On ne mentionnerait jamais au patient de cesser sa médication ou de voir le médecin. Toutefois madame Forgues précise que le traitement spirituel peut être bloqué par une médication traditionnelle qui pourrait empêcher l'énergie divine d'agir.

Entre autres, je note que:

- Dans le dossier de madame Solange Thouin (A-80573), madame Monique Forgues se souvient que cette dernière montait les escaliers étant très essoufflée et, à la fin, elle avait aussi remarqué les pieds enflés de madame Thouin. Malgré cet état de fait, elle n'a jamais vérifié si cette dernière consultait un médecin. Selon les enfants de la victime, madame Forgues aurait fait cesser la prise de broncho-dilatateur au printemps 89.
- Dans le dossier de madame Claire Bélanger (A-80037), le gonflement abdominal était mis sous le compte de l'émotion négative refoulée qu'on devait libérer tel un accouchement! Cette "boule d'énergie négative" était en fait une masse cancéreuse de 2 kilos (4.4 livres) d'un volume de 28 cm x 17 x 7 cm! Il est évident que le délai d'un an occasionné par les visites chez les médiums ont à toute fin pratique éliminé les chances de cerner cette énorme néoplasie à temps.



A-80037  
A-80573

Révision du dossier A-65923

LA SUPERCHERIE DES MÉDIUMS-GUÉRISSEURS:

L'être humain en équilibre, vit sur trois niveaux: le spirituel -  
l'intelligence et sa psychologie - le physique.

Chacun de ces niveaux possède ses lois propres. Ainsi un principe d'ordre spirituel demeure vrai tant qu'il demeure dans les frontières du spirituel, et une loi d'ordre biologique ou physico-chimique demeure vraie tant qu'elle demeure dans le domaine du physique. Toute personne qui vit en harmonie, admet cet ordre des choses. Mais que l'harmonie se brise à un de ces niveaux, l'ordre devient moins évident et c'est là que les médiums-guérisseurs entrent en ligne de compte et tirent profit de la situation.

Ainsi, toute personne agressée par une pathologie d'ordre physique, finira toujours par avoir une certaine atteinte d'ordre psychologique et émotionnelle et aura de la difficulté à garder les principes, propres à chaque niveau, à leur place. On verra donc des principes d'ordre spirituel s'appliquer au physique et vice versa. Et on en viendra peut-être à croire que notre physique perturbé, pourrait être guéri par des lois purement d'ordre spirituel et non plus par des préceptes d'ordre physico-chimique ou biologique. Ainsi, pour madame Bélanger, l'oedème de son abdomen était perçu non plus comme un problème d'ordre physique nécessitant un règlement purement physique mais a été perçu comme un problème spirituel et seules des lois spirituelles pouvaient trouver la solution.

Nos médiums-guérisseurs réussissent à convaincre leur clientèle, que les lois physiques n'existent plus et que seules existent des lois spirituelles qui influenceraient directement sur toute maladie. Cette façon de réfléchir sauve évidemment beaucoup d'études d'ordre scientifique et permet de s'infiltrer entre les différentes approches thérapeutiques connues et de gagner sa vie. Et c'est le malade qui en paie le prix parfois jusqu'à la mort!

Convaincre que la maladie physique est seulement régie par des lois d'ordre spirituel, en faisant fi des lois biologiques actuelles est à mon avis aussi grave que celui qui convaincrat quelqu'un de se jeter en bas de la Place Ville-Marie sans danger parce qu'on l'assure que les lois divines vont primer sur la loi de la gravité! Une personne saine d'esprit qui se verrait responsable de la chute d'un individu de cette façon se verrait assurément accusé de négligence criminelle ayant causé la mort. Or actuellement les médiums-guérisseurs s'en tirent et réussissent à se faufiler entre les législations.



A-80037  
A-80573

Révision du dossier A-65923

RECOMMANDATIONS:

Ce pourquoi, je recommande:

- 1- Que les faits mis en lumière lors des circonstances de ces décès fassent l'objet d'étude, et s'il y a lieu de poursuites par le Syndic de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec et par le Procureur Général du Québec.
- 2- Qu'on augmente de façon substantielle les amendes reliées à la pratique illégale de la médecine afin que ces amendes aient un pouvoir de dissuasion.
- 3- Que le Centre de documentation et de consultation sur la pensée sectaire (Info-Secte) puisse continuer à faire son travail de surveillance vis à vis tous ces manipulateurs d'êtres humains désespérés. Et si nécessaire, qu'il soit subventionner par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux

c.c.: Ministère de la Santé et des Services Sociaux  
Ministère de la Justice  
Corporation Professionnelle des Médecins du Québec  
Office des Professions  
Info-Secte

*Claude Paquin m.d.*

Claude Paquin, m.d.  
Coroner investigateur  
Montréal le 27 juillet 1993